



## Reprise après liquidation ss prévenir par actionnaire égalitaire

-----  
Par Lucas\_

Bonjour,

Y a t-il un recours de la part des associés égalitaires contre la gérante égalitaire. Elle a profité de la mise en liquidation de la société, conseillée par l'employée de l'expert comptable acquise à sa cause, avant un contrôle URSSAF (présenté comme d'autant plus périlleux que cette employée a toujours refusé de donner le moindre conseil bien que sachant que des éléments comptables n'étaient pas conformes), pour remonter immédiatement une Eurl de 1000? reprenant intégralement la clientèle en y mettant son amant occulte, ex VRP de l'entreprise liquidée, comme Gérant. Sans prévenir qu'elle comptait nous évincer, elle nous a laissé croire que nous serions petitement rémunérés pour un travail de comptabilité, comme avant. Or, en fait elle prétend à chaque demande minime, ne pas avoir la main sur la comptes alors qu'elle a mis 15.000? sur le compte dans la banque où elle détient de nombreux avoir, en prétendant que son amant refusera catégoriquement. Si ça doit continuer comme ça, nous sommes prêt à prévenir le liquidateur et le contrôleur URSSAF de ses agissements. Qu'obtiendrions nous ? Merci d'avance.